

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Département du Val-d'Oise
 Arrondissement de Sarcelles
 Canton de Deuil-La Barre



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

<p><u>Nombre de conseillers :</u> en exercice.....33</p> <p>présents24 puis 25</p> <p>pouvoir.....1</p> <p>absents.....8 puis 7</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le QUATORZE DÉCEMBRE, à vingt-et-une heures,</p> <p>Le conseil municipal de la commune de Montmagny, légalement convoqué par courrier et par courriel le 7 décembre 2023, par affichage du 7 décembre 2023, s'est réuni au 10 rue du 11 novembre 1918 à Montmagny, sous la présidence de monsieur Patrick FLOQUET, Maire de Montmagny.</p>
--	--

Étaient présents :

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Karine FARGES, Jean-Pierre YETNA, Marie-Noëlle FLOTTERER, Mourad AZZI, Bakhta MAÏCHE, Jean-Luc LEROY, Elvire TENO, Mustapha BAMBA, Colette LAMBERT, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Hervé MARTIN, Albert BLONDEL, Abdelaziz LALMI, Bernard NARBONI, Bernard LABORDE, Francine KANCEL, L'Houssain EL MAZOUZI, Maha GULFRAZ, Loganayagi VASANTE, Selva ANNAMALE, Soria MAÏCHE (*à partir du rapport n°3*), Franck CAPMARTY.

Était absente et avait donné pouvoir :

Patricia EGASSE à Albert BLONDEL.

Étaient absents :

Soria MAÏCHE (*jusqu'au rapport n°2*), Alain BOCCARA, Laurent POULOT, Pascale ANDRIANASOLO, Thierry MANSION, Raouf BAKHA, Jennifer BONINO, Barbara EZELIS.

Patrick FLOQUET, Maire, ouvre la séance à 21 heures.

Patrick FLOQUET procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

L'Houssain EL MAZOUZI est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations.

1 – EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des décisions numérotées de **2023-099 à 2023-124**.

2 - DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-23 ;

Considérant qu'il convient d'informer les membres du conseil municipal des décisions numérotées **2023-099 à 2023-124**, prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, monsieur Patrick FLOQUET ;

Le conseil municipal,

- **PREND ACTE** des décisions suivantes prises par Monsieur le Maire depuis la dernière séance du conseil municipal.

Fait à Montmagny, le 14 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick Floquet

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE	
Reçu en sous-préfecture le.....	20 DEC. 2023
Publié le.....	20 DEC. 2023
Notifié le.....	20 DEC. 2023
Montmagny, le.....	20 DEC. 2023
Le Maire Patrick FLOQUET	



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

N°	TIERS	DÉSIGNATION	DUREE/DATES	INCIDENCE FINANCIERE
<u>2023/099</u>	IMAGETEX	Relative à la signature de l'avenant n°1 au contrat n°MS20023 portant sur des travaux d'impression de documents et d'outils de communication pour la ville de Montmagny	/	Suppression de la clause butoir à compter de la notification de l'avenant
<u>2023/100</u>	AMBASSADE D'ESPAGNE	Relative à la signature d'une convention d'occupation de locaux et de mise à disposition de matériels à l'école Jules Ferry avec l'ambassade d'Espagne pour l'organisation de cours d'espagnol	du 27 sept. 2023 au 26 juin 2024	à titre gratuit
<u>2023/101</u>	/	Relative à la déclaration sans suite de la procédure portant sur la mission d'accompagnement de la ville de Montmagny pour l'étude environnementale globale de la modification n°7 du plan local d'urbanisme	/	/
<u>2023/102</u>	/	Relative à la revalorisation des tarifs des cimetières pour l'année 2024	Année 2024	/
<u>2023/103</u>	BACKSTAGE PRODUCTION	Relative à la signature d'un contrat avec l'association « BACKSTAGE PRODUCTION » dans le cadre d'une animation à l'école municipale des musiques et de danse	Les lundis de septembre 2023 à juin 2024	1 120,00 € T.T.C. mensuel
<u>2023/104</u>	B. FAST AUTO ECOLE	Relative à la signature d'une convention avec l'auto-école « B. FAST AUTO ECOLE » pour une aide financière pour le permis de conduire	/	350,00 € T.T.C.
<u>2023/105</u>	CPCV ÎLE-DE-France	Relative à la signature d'une convention avec l'établissement « CPCV Île-de-France » pour une aide financière pour la formation BAFA	/	350,00 € T.T.C.
<u>2023/106</u>	DELTA CONDUITE	Relative à la signature d'une convention avec l'établissement « DELTA CONDUITE » pour une aide financière pour le permis de conduire	/	350,00 € T.T.C.
<u>2023/107</u>	GRT GAZ	Relative aux redevances pour l'occupation du domaine public par les canalisations de gaz (RODP) et les chantiers de gaz provisoires (RODPP) GRT gaz pour l'année 2023	Année 2023	263,91 € T.T.C.
<u>2023/108</u>	ELVIA GROUP	Relative à la signature du marché n°MU23004 concernant une mission d'accompagnement de la ville de Montmagny pour l'évaluation environnementale globale de la modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme	A compter de sa date de notification pour une durée de 4 mois et 1 semaine	34 260,00 € H.T.

<u>2023/109</u>	SYNTHESE ARCHITECTE	Relative à l'attribution d'un marché n°MPU2302 portant sur une mission d'accompagnement de la ville de Montmagny pour la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité (RLP) - Lot 1 : contrat relatif à une prestation d'accompagnement de la ville de Montmagny pour la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité. - Lot 2 : prestation d'accompagnement de la ville de Montmagny pour l'élaboration d'un règlement local de publicité.	A compter de sa date de notification jusqu'à l'élaboration du RLP	Lot n°1 : 96 000 € H.T. pour la part forfaitaire et 3 650 € H.T. pour la part à bons de commande. Lot n°2 : 29 800 € H.T. pour la part forfaitaire et 3 400 € H.T. pour la part à bons de commande. Montant maxi de commande pour chacun des lots : 5 000 € H.T.
<u>2023/110</u>	IFAC DU VAL-D'OISE	Relative à la signature d'une convention avec l'établissement « IFAC Val-d'Oise » pour une aide financière pour la formation BAFA	/	350,00 € T.T.C.
<u>2023/111</u>	MARTINE BRIEU	Relative à l'acceptation du devis n° 0012 avec Madame Martine BRIEU, sophrologue, pour la mise en place d'ateliers de sophrologie	25-oct.-23	280,00 € T.T.C.
<u>2023/112</u>	BL EDUCATION	Relative à l'acceptation du devis n° QUO1770 avec l'entreprise BL-éducation, pour la mise en place d'un stage d'une journée « atelier récup art »	3-nov.-23	451,44 € T.T.C.
<u>2023/113</u>	EIFFAGE ROUTE	Relative à la signature de l'avenant n°2 à l'accord-cadre n°MT20019 concernant les travaux d'entretien et de gros entretien des voiries communales à Montmagny	/	Augmentation de 275 000 € H.T.
<u>2023/114</u>	MAGALI DUFAYET	Relative à l'acceptation du devis de Madame Magali DUFAYET pour la mise en place d'une initiation à la langue des signes	7 sessions de 2 heures chacune	792,00 € T.T.C.
<u>2023/115</u>	CPCV	Relative à l'acceptation du devis n°BAFA2308-005/V1 de l'association « CPCV » pour la mise en place d'une formation pour l'obtention du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur pour la partie approfondissement « activités manuelles-petite enfance »	Du 29 octobre au 3 novembre	335,00 € T.T.C.
<u>2023/116</u>	CPCV	Relative à l'acceptation du devis n°BAFA2308-013/V1 de l'association « CPCV » pour la mise en place d'une formation pour l'obtention du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur pour la partie approfondissement « activités manuelles-petite enfance »	Du 29 octobre au 3 novembre	350,00 € T.T.C.
<u>2023/117</u>	UFCV	Relative à l'acceptation du devis de l'association « UFCV » pour la mise en place d'une formation pour la partie approfondissement du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur	Du 9 au 14 décembre	367,00 € T.T.C.
<u>2023/118</u>	AD VITAM	Relative à la signature d'un contrat avec l'association AD VITAM dans le cadre d'un spectacle « la Coccinelle Voyage Voyage » dans les écoles maternelles publiques de la ville	11 et 12 décembre	4000,00 € T.T.C.

<u>2023/119</u>	SCENOCONCEPT	Relative à la signature d'une convention passée avec l'association SCENOCONCEPT dans le cadre du dispositif CLAS/service scolaire dans les écoles élémentaires publiques de la ville	du 6 novembre 2023 au 31 mai 2024 (140 séances)	16 800,00 € T.T.C.
<u>2023/120</u>	DELTA CONDUITE	Relative à la signature d'une convention avec l'établissement « DELTA CONDUITE » pour une aide financière pour le permis de conduire	/	350,00 € T.T.C.
<u>2023/121</u>	DIGI-SPORTS PARIS	Relative à la signature de conventions avec DIGI-SPORTS PARIS pour des animations sur mur digital au centre de loisirs le Cornouiller	15 et 22 novembre 2023	1848,00 € T.T.C.
<u>2023/122</u>	CAF	Relative à la signature d'une convention d'objectifs et de financement pour la mise en place du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité entre la ville de Montmagny et la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise	du 1 ^{er} septembre 2023 au 30 juin 2026	/
<u>2023/123</u>	A PORTEE DE MAINS	Relative à l'acceptation du devis n° MB1710-1 de l'association « A portée de mains » pour la mise en place d'ateliers d'initiation au massage parents-bébés	25-oct.-23	290,00 € T.T.C.
<u>2023/124</u>	CAPV	Relative au dépôt d'une demande d'un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée pour l'année 2022 et au titre du fonds de concours exceptionnel 2023	/	Coût estimatif projet : 255 095 € H.T. Fonds CAPV 2022 : 9 040 € Fonds CAPV reliquat 2023 : 29 280 €